

Bourses de fin d'études de maîtrise des Études supérieures et postdoctorales

Dépôt initial du mémoire avant la fin de la 2^e année d'inscription à la maîtrise

BFEM ESP MR2026 / Concours mars 2026 – août 2026

Le concours des « *Bourses de fin d'études de maîtrise / BFEM ESP MR26* » vise à soutenir la clientèle étudiante inscrite à un programme de maîtrise en recherche durant la rédaction de leur mémoire, et ce, dès le mois de mars 2026 jusqu'au dépôt initial de leur mémoire, soit au plus tard au mois d'août 2026.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

Caractéristiques et valeur de la bourse

Le concours **BFEM ESP MR2026** concerne **uniquement** les personnes étudiantes dont le **dépôt initial** du mémoire sera réalisé **au plus tard à la fin du 6^e trimestre** d'inscription à un programme d'études de maîtrise avec modalité « *mémoire* », entre le 1er juin et le 31 août 2026.

La bourse de fin d'études de maîtrise est d'une valeur de 1 000 \$ par mois pour une valeur maximale de 6 000 \$. De ce montant, une contribution obligatoire de 1 500\$ sous forme de bourse (qui correspond à 25% du montant total) doit être versée par la direction de recherche ou l'unité académique à partir de fonds de recherche ou de fonds départementaux/facultaires.

Critères d'admissibilité

1. Être inscrite, inscrit à un programme d'études de maîtrise en recherche avec mémoire à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise seulement pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
2. Prévoir faire le dépôt initial du mémoire au plus tard avant la fin du 6^e trimestre d'inscription au programme de maîtrise.
3. Prévoir faire le dépôt initial du mémoire entre le 1^{er} juin et le 31 août 2026.

Il est à noter que si le dépôt initial est fait plus tôt que prévu, la portion de la bourse versée par les ESP sera calculée en fonction du nombre de mois effectués pour la rédaction.

4. Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne minimale de 3,5/4,3.
5. Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période d'octroi de la bourse.
6. Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQSC, FRQS, FRQNT) pendant la période d'octroi de la bourse.
7. Avoir l'engagement de la direction de recherche ou de l'unité pour le versement de la contribution obligatoire de 1 500\$ sous forme de bourse. Pour vous assurer que la contribution respecte les critères nécessaires, consultez le formulaire à remplir (voir la section « Responsabilité de la direction de recherche » ci-dessous).
8. Ne pas recevoir plus de 40 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.

Dépôt de la demande

RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE

1. Faire part à sa direction de recherche de cette occasion de financement. Discuter conjointement du programme de bourses de fin d'études de maîtrise (critères d'admissibilité, contribution obligatoire de la direction de recherche ou de l'unité, etc.) et de la possibilité de déposer sa candidature;
2. Vérifier, conjointement avec sa direction de recherche, d'avoir l'appui de son unité académique si la contribution obligatoire est assumée par cette dernière;
3. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre Étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail des bourses;
4. S'assurer d'avoir en sa possession le plan global d'études mis à jour selon le format exigé par l'unité académique d'attaché et le téléverser dans le portail des bourses;
5. Soumettre sa candidature dans le portail des bourses et ce, **avant la date limite du 8 janvier 2026, 23 h 55**. Il est à noter que, pour ce faire, votre direction de recherche doit avoir soumis son formulaire Contribution obligatoire à la bourse dans le portail des bourses.

Pour toute information supplémentaire ou question, veuillez-vous adresser à la personne-ressource de votre unité, dont les coordonnées sont indiquées sur la [liste de contacts](#).

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION DE RECHERCHE

1. La direction de recherche recevra un courriel l'invitant à téléverser le formulaire [Contribution obligatoire à la bourse](#) dans le portail des bourses. Ce formulaire est nécessaire pour que la personne candidate puisse soumettre sa candidature.
2. Les directions de recherche et unités peuvent consulter dès maintenant la [Procédure de présentation de la preuve de versement de la direction de recherche](#). Elle leur sera aussi transmise pour rappel lors de l'octroi de la bourse.

RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ¹

1. Après la date de fermeture des mises en candidature, les ESP feront parvenir à chaque unité (via leur BAL partagée), la liste des candidatures soumises dans le portail des bourses.
2. L'unité doit réclamer le formulaire de contribution à la direction de recherche.
3. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
4. L'unité recommande aux ESP un **maximum de 2 dossiers ordonnancés** (aucun ex æquo possible) selon les critères établis, et ce, au plus tard le 30 janvier 2026, 13 h par courriel à esp-bourses@esp.umontreal.ca.
5. Les ESP avisent les personnes candidates du résultat de la présélection départementale qu'elles soient recommandées ou non.

¹ Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

Critères d'évaluation

- Qualité/réalisme du plan de travail (tel que soutenu par la direction de recherche)
- Impact de la bourse permettant d'assurer de terminer la rédaction dans les temps prévus
- Description du projet de recherche (problématique visée, objectifs du projet, méthodologie détaillée, résultats anticipés, importance des retombées pour votre domaine)
- Parcours avec progression satisfaisante à l'appui tel que démontré par :
 - Profil d'excellence et de rayonnement
 - Potentiel en recherche

Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les personnes lauréates. Les personnes étudiantes, directions de recherche et unités d'attaché seront avisées par courriel du résultat de ce concours au mois de février 2026.

La portion de la bourse des ESP est versée en trois parties :

- 20 % à l'octroi,
- 40 % à mi-parcours et
- 40 % au dépôt initial du mémoire.

Une preuve de versement de la contribution obligatoire de 1 500\$ sous forme de bourse (provenant de la direction de recherche ou de l'unité) devra être fournie avant que la portion de la bourse provenant des ESP puisse être versée.

Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Lien vers le formulaire : [Cliquez ici](#)

Informations supplémentaires : Régis Harvey
esp-bourses@esp.umontreal.ca